

C'était pourtant une belle idée ! Pas foncièrement originale mais novatrice dans une commune où les habitants sont habitués à découvrir les réalisations juste avant leur inauguration. Au printemps, Jean-Pierre Limborg, conseiller municipal délégué à la e-démocratie, avait obtenu de la majorité municipale l'accord de principe d'un budget participatif, à savoir la proposition de projets d'investissement communaux de montant limité (moins de 400 000 €) et réalisables en un an et la décision sur les projets à réaliser par un scrutin ouvert à tous les Antoniens (voir Agora n°46). L'idée a séduit nos concitoyens au-delà des espérances puisque 143 projets avaient été soumis.

Dès le mois de juin, le doute s'est installé quant à la réelle volonté du Maire d'aller au bout de ce chantier (voir Agora n°50). Sous sa houlette impérative, la commission de présélection, chargée officiellement de vérifier la recevabilité formelle des projets par rapport au règlement de l'opération, avait en fait rejeté aussi les projets qui ne cadraient pas avec l'idée que le Maire se faisait de SA ville. L'été, qui aurait normalement dû être consacré aux études de faisabilité par les services techniques municipaux, était déjà achevé depuis un mois quand ont été envoyés des messages de rejet surréalistes ou laissant à penser que certains projets avaient dû être lus avec distraction. Ainsi, le projet d'achat d'une plaque en aluminium portant la devise de la République, à apposer sur la façade de l'hôtel de ville, a été rejeté parce qu'il ne « constituait pas un projet d'intérêt général » ! De même, un autre projet d'installation de toilettes publiques près des stations de RER a été blackboulé dans la mesure où les abords de la station « Parc de Sceaux » relevait de l'aménagement du parc du même nom par le Conseil départemental !

Restent donc désormais en lice 25 projets. Les Antoniens vont donc être amenés à les classer, mais comment ? Certains foyers (pas tous, curieusement) ont reçu dans leur boîte aux lettres un courrier non nominatif avec un code

pour voter en ligne. Un seul code pour toute la famille ? Belle empoignade intergénérationnelle en perspective pour se mettre d'accord ! Non, il convient que chaque Antonien dépourvu de code en fasse la demande à la Mairie avec un justificatif de domicile. Est-ce que la carte d'électeur sera acceptée comme preuve de domicile ? Quel justificatif pourra bien fournir un Antonien de 17 ans vivant chez ses parents ? Nous voilà dans le domaine de l'interprétation et de l'arbitraire et d'aucuns se rappelleront La Fontaine : « selon que vous serez puissant ou misérable... ».

Quoi qu'il en soit, du 20 novembre au 1<sup>er</sup> décembre, vous êtes donc conviés à donner votre avis sur ces 25 projets. Certains nous semblent particulièrement intéressants : extinction des panneaux Decaux pendant la nuit, implantation de capteurs de surveillance de la qualité de l'air, places de covoiturage près de la gare Antony-Centre du RER B, toilettes publiques au parc Heller, abris à vélos... Malgré toutes les insuffisances signalées, nous vous invitons à participer tous à cette consultation plébiscitaire.



**Bruno EDOUARD**

### **Passage à niveau n°9 : dernière minute !**

Le Comité de suivi du projet de suppression du passage à niveau n°9 s'est tenu mercredi 21 novembre. Il n'a rien amené de nouveau. Le Maire est apparu plus comme un spectateur que comme un acteur du projet, la mairie n'a même pas la totalité du dossier, des plans... La réunion publique organisée par la SNCF n'est pas calée et pourrait avoir lieu après le démarrage des travaux.



### **La majorité lézardée ?**

« Je ne veux voir qu'une tête ! ». Ah, le bon temps où les élus de la majorité sommeillaient tranquillement au Conseil municipal, interdits de prise de parole intempestive et où Patrick Devedjian affirmait : « avec Jean-Yves, je peux avoir des nuances, tout au plus »... Sur bien des dossiers, des positions contradictoires se font jour, de façon plus ou moins publique. Nous avons ainsi rapporté l'opposition récente entre P. Devedjian et Véronique Bergerol au Conseil départemental au sujet de l'aide aux enfants handicapés. Sur le passage à niveau de Fontaine-Michalon, alors que Jean-Yves Sénant se désengage progressivement de ce dossier, P. Devedjian propose de supprimer le PN 9 et de transférer le trafic automobile sur le Noyer-Doré par le pont des Garennes ! Au Conseil municipal, le groupe majoritaire est désormais traversé de « courants » rappelant le Parti socialiste. Pour la création du Centre d'hébergement des migrants ou l'aménagement d'AntonyPole, Jean-Yves Sénant n'avait même pas pris l'avis de sa majorité. Et, sur le budget participatif ou la place du vélo en ville, les élus délégués doivent se sentir bien seuls, étant donné que le Maire les soutient comme la corde le pendu... Comme écrivait Michel Audiard, on ne peut pas leur en demander plus qu'aux fils de Charlemagne..

**Agora**



### **Gymnase Lafontaine**

La poisse quand ça vous tient ça ne vous lâche pas...

Tout, ils auront tout eu... D'abord, les toitures qui ne s'ajustaient pas aux murs des bâtiments, puis après de longs mois d'interruption du chantier, les sols béton qui craquaient. Les entreprises mises en cause se renvoyant la responsabilité, le chantier fut à nouveau interrompu puis, enfin, il reprit mais un malheur n'arrivant jamais seul, les revêtements de sol prirent l'humidité ce qui rendait impossible la pose. On a donc attendu qu'ils sèchent... Pendant ce temps-là, on s'aperçut que le terrain était pollué puisqu'il y avait jadis une décharge de déchets de toute nature. On décida donc de gratter le dessus et de laisser les restes dessous !... Le sol enfin sec à l'intérieur, on allait donc poser les blocs de soutènement des poteaux pour les filets et autres buts de basket, hand... Pas de pot, on s'est trompé dans les mesures, ça ne rentre pas !... Une fois encore c'est pas moi, c'est l'autre ! Bon, on en voit le bout... On inaugurera peut-être en janvier prochain... Dernier problème, la mairie vient de modifier le nom de l'équipement, il s'appellera désormais gymnase Lafontaine – Colonel Arnaud-Beltrame, mais on s'aperçoit qu'il n'y a pas assez de place sur la façade pour inscrire la totalité de cette dénomination.

Certes, quand ça s'y met, ça s'y met. Reste cependant qu'on est fondé à s'interroger sur les compétences du suivi de ce chantier. A force de vouloir le mieux à moindre coût, ne sacrifie-t-on pas le bien, le convenable, l'utile, le nécessaire ? Donne-t-on aux services municipaux, qui s'investissent pleinement et avec compétence dans ces projets, les moyens dont ils devraient disposer ? Le maire, interpellé sur les multiples retards, n'avance qu'une seule réponse : on est resté dans les limites du budget initial !



**Anne RAMBAUT**

## Inondations de juin 2018 : une réserve inépuisable d'attente impatiente...

L'arrêté interministériel classant Antony en catastrophe naturelle suite aux inondations du 11 juin dernier a été signé le 17 septembre et publié seulement au Journal officiel le 20 octobre 2018. Cet arrêté laissait aux sinistrés jusqu'au 30 octobre pour signaler ce classement à leur assureur. Notons la passivité de la Mairie sur cet arrêté puisque le 15 octobre, alors que l'arrêté était signé depuis un mois et moins d'une semaine avant sa publication, le Maire, dans une série de lettres aux sinistrés, semblait ignorer la signature de ce texte et se contentait de mentionner : « Nous attendons avec impatience... » !

Pour être parfaitement objectif, signalons cependant que Jean-Yves Sénant avait écrit, la semaine précédente, avec sa collègue la Maire de Fresnes, au Président du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP). A quelles fins ? D'une part pour lui signaler, 4 mois après les faits, que Fresnes et Antony avaient été inondées en juin ; d'autre part pour lui rappeler que ces 2 communes avaient déjà été sinistrées en 2001 et que le SIAAP avait alors conduit une étude de réalisation d'un bassin de rétention ; enfin pour lui demander de réunir les financements nécessaires à la réalisation effective de ce bassin. Dix-sept ans et deux inondations pour deux lettres, on est loin du burn-out au cabinet de ces deux maires... Encore faut-il noter que la ville de Fresnes s'engage à mettre gratuitement à disposition un terrain pour réaliser ce bassin de rétention mais qu'on ne connaît pas la participation de la Mairie d'Antony à ce projet : quand on pense aux dizaines de millions d'euros dépensés ces dernières années pour enfouir les lignes électriques...

Certains sinistrés ont aussi eu la chance (sinon le plaisir) de recevoir début novembre (5 mois après les faits) une lettre du Président de Vallée-Sud-Grand-Paris (VSGP), Jean-Didier Berger, maire de Clamart. Ce dernier se gargarise de la « constance », de « la mobilisation intense » et

du « haut niveau d'investissement » qui a été accordé par les élus territoriaux aux réseaux : qu'est-ce que ce serait si le Territoire avait simplement géré le dossier de façon attentive ?! Non content de s'auto-satisfaire, le dit Berger tente de « mouiller » les autres : pêche-mêle, le délégataire Suez qui est le vrai responsable des réseaux d'eaux pluviales, Météo-France qui n'avait jamais vu un orage, le Département des Hauts-de-Seine et le SIAAP qui gèrent les réseaux d'aval et à qui il a écrit dès le 19 juin et dont il attend la réponse (il ne dit pas : impatientement mais on le devine). A cette occasion, il se mélange les pincesaux dans l'évaluation de l'orage de juin 2018 : 70 mm de pluie en 24 heures est présenté comme un record depuis 1873 alors même que l'orage de 2001 était à Arcueil de 116 mm en 15 heures.

Qu'en conclure ? Pas un coup de fil, pas un déplacement pour faire avancer un dossier, on laisse la vague refluer tranquillement, c'est cela l'action politique locale ? A notre tour d'attendre impatientement le prochain éditorial ou la prochaine tribune du groupe majoritaire dans Vivre à Antony qui dira : l'opposition, ce ne sont que des méchants incompetents, nous, on fait le maximum... Sans blague ? A Issy-les-Moulineaux, ville dirigée par André Santini (UDI et avec lequel on ne nous soupçonnera pas de connivence politicienne), ville membre de Grand-Paris-Seine-Ouest présidée par Pierre-Christophe Baguet (LR), un bassin de rétention de plus de 23 000 m3 vient d'entrer en service après un chantier de près de 3 ans, notamment grâce à 35 millions d'euros du Conseil départemental des Hauts-de-Seine (voir HDS-Magazine n°62, pp 24 à 27).



Anne LOUSTALOT

PS : Le Bois de l'Aurore qui a dû être fermé « temporairement » cet été ne devrait pas rouvrir avant 2020...

Retrouvez-nous sur :  
[www.citoyensaantony.fr](http://www.citoyensaantony.fr)

## Conseil d'administration de Hauts-de-Bievre-Habitat : qui va représenter les locataires ?

C'est le 8 décembre prochain qu'auront lieu les élections des représentants des locataires au sein du Conseil d'administration de la coopérative Hauts-de-Bievre-Habitat (ex-Antony-Habitat), organisme qui gère l'essentiel du parc de logements sociaux dans notre ville sous la mainmise de la majorité municipale. Aujourd'hui, Hauts-de-Bievre-Habitat c'est plus de 5000 logements sociaux dans notre ville, 5000 foyers qui, quelle que soit leur nationalité, ont le droit de voter pour désigner leurs représentants au Conseil d'administration.

Il n'y aura pour les locataires antoniens que deux représentants puisque le Maire a décidé d'en réduire le nombre : auparavant, il y en avait quatre, auxquels s'ajoutaient des membres des associations caritatives, sociales, syndicales, d'organismes publics comme la CAF (caisse d'allocations familiales). Sur décision du Maire et de sa majorité, ces membres ont désormais été éliminés de la gestion de l'ex-office municipal d'HLM, le Maire voulant avoir les mains libres pour, comme il l'a affirmé en Conseil municipal, pouvoir contourner la loi de regroupement des petits offices HLM.

Pour Gabrielle Guillaume, militante active de la Confédération Nationale du Logement dans le quartier du Noyer-Doré, candidate sur la liste CNL, « la présence de représentants de



Votre soutien financier à Agora est bienvenu.

Adressez vos dons à Citoyens à Antony,  
28 Rue Céline - Antony

locataires au sein du Conseil d'administration est utile et même nécessaire, bien que disposant d'une représentation et de pouvoirs très limités puisque l'autorité municipale qui s'est accaparée une majorité écrasante impose de fait ses décisions. Mais, dit-elle, nous pouvons par notre présence disposer d'informations qui, sinon, resteraient confidentielles. Nous pouvons nous opposer à certaines décisions comme par exemple les augmentations systématiques des loyers et, il faut le dire ici, que l'action de la CNL a été payante ces deux dernières années car les loyers ont été bloqués alors que les autres associations de locataires s'abstenaient ou même, comme l'UDLI, votaient sans état d'âme les augmentations proposées par les représentants de la majorité municipale ! Nous pouvons agir sur les charges ; demander et suivre les demandes de travaux, d'entretien mais aussi, quand il le faut assister les locataires en difficultés, informer les locataires, les faire réagir, agir et dans ce domaine, la CNL, il faut bien le dire, aura été la seule pendant ces dernières années à participer aux séances du Conseil d'administration, à participer au Conseil de concertation locative quand d'autres le boycottaient systématiquement, et à agir en permanence pour porter la voix des locataires et la défense du logement social et des travailleurs salariés de notre office municipal. Aussi, poursuit Gabrielle Guillaume, ne soyons pas dupes, le Maire et le Président de Hauts-de-Bievre-Habitat comme d'habitude ont fait leur choix, ils ont initié une liste UDLI/les Républicains et se sont assurés de la complicité d'une liste de diversion pour faire barrage à la CNL. Pour eux, ces élections ne présentent qu'un seul intérêt, se débarrasser des représentants de la CNL ». Voilà donc une raison de soutenir la liste des candidats présentés par la Confédération Nationale du Logement le 8 décembre prochain.



Jean-Marc FEULLADE

Coordonnées de notre élu Citoyens à Antony :  
[feullade@wanadoo.fr](mailto:feullade@wanadoo.fr) ou 06.78.03.35.37